

**Le jeudi 28 septembre 2023**

Bonjour chers parents,

L'année scolaire est déjà bien amorcée et nous espérons que votre jeune a beaucoup apprécié ses premières semaines. De notre côté, nous sommes très satisfaits de ce début d'année et nous sommes enthousiastes à l'idée de poursuivre notre soutien auprès de votre enfant dans ses apprentissages.

Nous vous invitons à prendre connaissance des informations suivantes et nous vous remercions de votre présence aux rencontres de parents qui se sont déroulées au cours des derniers jours.

Bonne lecture!

### **Déclaration de clientèle 29 septembre**

Demain, le vendredi 29 septembre, à la 2<sup>e</sup> période, nous procéderons à l'opération de déclaration de clientèle. Cette procédure nous permet de fournir au ministère de l'Éducation le nombre d'élèves que nous avons à l'école. C'est à la suite de cette étape qu'est calculée notre allocation de fonctionnement. Il est donc important que votre enfant soit présent à l'école lors de cette journée.

Si toutefois votre enfant devait s'absenter, nous communiquerons avec vous pour vous expliquer la démarche qui sera à suivre.

### **Soirées d'information et portes ouvertes; futurs élèves 1<sup>re</sup> secondaire 2024-2025**

Les rencontres d'information pour les parents pour nos deux programmes auront lieu dans la première semaine d'octobre. Notez qu'elles se dérouleront en mode virtuel.

*Programme d'éducation internationale PEI : Le mercredi 4 octobre 19 h*

*Programme Monde et passions PMP : Le jeudi 5 octobre 19 h*

Notre activité Portes-ouvertes se déroulera le dimanche 22 octobre de 13 h à 16 h.

N'hésitez pas à transmettre ces informations à vos proches!

### **Journée d'élection partielle - circonscription Jean-Talon - lundi 2 octobre**

Comme il a été annoncé dans les derniers jours, il y aura une élection partielle dans la circonscription de Jean-Talon, le 2 octobre prochain.

Par la présente, nous désirons attirer votre attention sur l'article 306 de la Loi électorale, qui prévoit que le jour du scrutin est jour de congé pour les élèves de toute école d'un centre de services scolaire situé dans une circonscription où se tient une élection.

Ainsi, le 2 octobre 2023, toutes les écoles du Centre de services scolaire des Découvreurs de la circonscription de Jean-Talon devront donner congé aux élèves, et ce, même si aucun bureau de vote n'y est installé.

## **Journées pédagogiques flottantes à ajouter au calendrier scolaire;**

Merci de bien noter ces journées pédagogiques ajoutées au calendrier scolaire : le jeudi 15 février 2024 • le lundi 11 mars 2024 • le lundi 29 avril 2024. À noter que le lundi 22 avril 2024 et le lundi 6 mai 2024 seront, dans l'ordre, des journées pédagogiques à libérer pour la tenue de cours réguliers si l'école doit être fermée en raison de force majeure.

## **Capsules pour les parents; Les Parcours Parents d'Aider son enfant.com.**

Des conseils vidéo de spécialistes chevronnés sont offerts gratuitement par l'école et donnent accès à une série de plus de 200 capsules aux parents et aux membres du personnel. Cela inclut 22 événements en direct sur le web pour que vous puissiez poser vos questions à ces mêmes experts.

Ces informations sont présentes sur le portail de la bienveillance sur le site web de l'école.

## **Aide alimentaire**

Le Gouvernement du Québec offre un programme afin de soutenir les familles vivant une situation d'insécurité alimentaire. Cette aide permet aux élèves d'obtenir un repas à la cafétéria de l'école.

Selon l'allocation reçue et le nombre d'élèves admissibles, les principes seront les suivants :

- Une sélection des élèves admissibles sera revue au moins 3 fois dans l'année, soit : octobre 2023, décembre 2023 et février 2024;
- La fréquence et la durée des gratuités seront analysées.

Pour bénéficier de ce programme, vous devez faire une demande avant le 2 octobre 2023, en expliquant brièvement les raisons de votre demande et en transmettant un courriel à la direction adjointe du pavillon que fréquente votre enfant. Les demandes seront traitées en toute confidentialité.

## **Protecteur de l'élève et révision de notes;**

Depuis le 28 août dernier, le processus de traitement des plaintes au sein des différents centres de services scolaires a été modifié, avec l'arrivée en poste du Protecteur national de l'élève. Le Protecteur national de l'élève chapeaute une équipe de protecteurs régionaux de l'élève dont le mandat est de veiller à faire respecter les droits des élèves et de leurs parents. Vous trouverez sur le site web de notre école toutes les informations ainsi que la procédure pour la révision de notes.

## **Code vestimentaire**

Voici un extrait de l'agenda scolaire (page 12) qui présente le code vestimentaire de cette année.

L'école est un milieu éducatif où un code vestimentaire s'applique.

- Les vêtements portés par les élèves à l'école doivent respecter les normes socialement reconnues pour un milieu éducatif.
- La silhouette ci-contre représente les parties du corps devant être couvertes par les vêtements.

- o Le vêtement du haut doit rejoindre le vêtement du bas du corps et les sous-vêtements doivent être recouverts.



o Les vêtements du bas du corps doivent recouvrir de la taille jusqu'à la mi-cuisse.

- Les vêtements acceptés sont exempts de messages à caractère violent, indécent, sexiste, discriminatoire, raciste ou qui font la promotion de la drogue et de l'alcool.
- Les vêtements d'extérieur tels que les manteaux, foulards, gants ou mitaines, chapeaux, casquettes ou tuques, ainsi que les chaussures d'extérieur doivent être rangés dans le casier. Il en est de même pour les sacs à dos, les sacs banane, les sacs de sport et les sacs à main.
- En cas de non-conformité, un membre du personnel avisera discrètement l'élève pour lui dire que son habillement n'est pas conforme au code vestimentaire et lui demandera de rectifier la situation.

### **Circulation automobile aux abords de l'école**

En raison des nombreux travaux effectués sur le réseau routier, nous vous recommandons de prévoir un peu plus de temps qu'à l'habitude pour vous rendre à l'école.

Nous vous rappelons également l'importance de circuler à basse vitesse sur les terrains de l'école et de respecter la signalisation. Merci de ne pas circuler dans la zone de débarcadère pour les autobus.

### **Message du Service de Police de la ville de Québec : Présence policière à l'école**

Le Service de police de la Ville de Québec (SPVQ) est heureux de vous informer qu'à nouveau cette année, un policier-école sera assigné à l'établissement scolaire de votre enfant. Au cours de l'année scolaire, les jeunes seront rencontrés pendant une période de cours. Votre jeune aura la possibilité d'assister à un atelier éducatif animé par le policier-école afin de lui permettre de favoriser une meilleure prise de décision quant à l'un des sujets importants et préoccupants qui suivent, selon l'année du secondaire en cours de réalisation :

	<b>CYBERCRIMINALITÉ</b>	<b>SECONDAIRE 1</b> Conscientiser sur l'utilisation sécuritaire des nouvelles technologies et informer des conséquences légales des cybercrimes
	<b>DROGUES</b>	<b>SECONDAIRE 2-3</b> Informer des dangers et conséquences légales relatives à la consommation et la possession de drogues (principalement de synthèse)
	<b>CONDUITE AUTOMOBILE</b>	<b>SECONDAIRE 5</b> Encourager les comportements sécuritaires sur la route et informer des risques et conséquences légales

Enfin, nous profitons de l'occasion pour vous rappeler le fondement de la présence policière dans une école. Le policier-école remplit un mandat mixte : il applique le Code de la sécurité routière, les lois fédérales et les règlements municipaux à l'intérieur et à proximité de votre établissement scolaire; il assiste et conseille tout élève qui subit un préjudice; il veille, avec l'ensemble du personnel de votre établissement scolaire, au maintien du milieu de vie sain et sécuritaire. Bref, il est un partenaire dans la réussite des élèves, autant sur le plan humain que pédagogique.

**Bibliothèque Monique-Corriveau;**

La Bibliothèque Monique-Corriveau est un précieux partenaire pour notre école et plusieurs élèves fréquentent la bibliothèque sur l'heure du dîner ou après les heures de classe. Nous vous invitons à prendre connaissance des informations importantes à ce sujet en pièces jointes et nous vous remercions, à l'avance, de sensibiliser votre jeune aux respect des règles de cet établissement.



Jasmin Bélanger  
Directeur